

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 AVRIL 2026

NOMBRE

Des conseillers en exercice	27
De présents	23
De votants	26

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Marie-Pierre GRANDMOUGIN, Maire.

Etai^{ent} présents : Mme GRANDMOUGIN-M.COMMITO-Mme SCHMITT-M.SULLI-Mmes COLMET-OSOWSKI-MM.HILLARD-SIBELLA-LUX-Mmes CUNHA DA SILVA-LHUILIER-SEROT-COMMITO-LOCATELLI-DI POMPEO-CLEMENT CHILLOTTI-MM.LUGNIER-BARTOLOMUCCI-Mmes THEVENET-AUBERT-LORMANT-MM.TURCHIZANCHIN-PESCE-HAMER

OBJET
N° 2026-4-11

Election du Président
de séance

Excusés :

M.PERREY ayant donné pouvoir à Mme GRANDMOUGIN
M.FONDEUR ayant donné pouvoir à M.SULLI
Mme MAURY ayant donné pouvoir à M.PESCE

Absent : M.POIRIER

Un scrutin a eu lieu, Madame Lola SCHMITT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 4 mai 2026 et que la convocation du Conseil avait été faite le 14 avril 2026.
Le Maire,



Signature of Marie-Pierre Grandmougin, Maire, over the official seal of the Commune de Lexy.

Le Maire expose aux élus qu'il convient de se mettre en conformité avec l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales et pour cela d'élire un président pour la séance au cours de laquelle le compte administratif du Maire est débattu.

Considérant les explications fournies,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE la candidature de M.Christian SIBELLA.

ELIT Monsieur Christian SIBELLA comme président de séance au cours de laquelle le compte administratif sera débattu.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Marie-Pierre Grandmougin

RECÙ EN PRÉFECTURE
le 30/04/2026

Application agréée E-legalite.com